

LA PROXIMITE FAIT NOTRE FORCE ET CREE DES LIENS

Introduction :

L'Etat doit être et rester **sûr, juste, démocratique et proche du citoyen**.

Il doit garantir nos valeurs fondamentales, telles que **la liberté individuelle, le droit à la propriété ainsi que la responsabilité individuelle**. Il doit permettre le développement économique et social de chaque habitant qui vit sur son territoire.

Le programme de l'UDC prône ces valeurs. Afin que chacun puisse s'y reconnaître, nous privilégions, dans chaque décision, la **proximité avec les citoyens**.

Notre parti prône le développement durable dans sa définition propre qui respecte les trois axes du développement économique, social et environnemental.

Le développement durable doit répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les besoins à venir.

Or la liberté des générations futures ne se limite pas à la disponibilité de ressources naturelles, mais aussi à l'existence de ressources budgétaires et d'assurances sociales pérennes.

C'est pourquoi l'UDC Vaud défend les principes suivants :

❶ Etat et vie politique

Les exigences de l'UDC Vaud sont :

- L'Etat respecte les principes de la démocratie directe et de l'Etat de droit.
- Les élus font preuve de courage politique. Ils assument leurs responsabilités et leurs décisions.
- Le droit de vote et d'éligibilité au niveau cantonal est indissociable de la nationalité suisse.
- La naturalisation est un acte politique, pas une décision administrative. Elle est l'aboutissement du processus d'intégration.
- La répartition des responsabilités doit assurer une stricte séparation des pouvoirs.

- Après les communes, les districts sont les institutions les plus proches des citoyens. Ils doivent être organisés de manière à remplir les missions qui leur sont confiées.
- Le découpage administratif doit être performant. Il peut être distinct du découpage électoral.
- Les préfets doivent être les promoteurs de leur région.
- L'action de l'Etat est souple dans son fonctionnement, simple, transparente et proche du citoyen.
- L'Etat permet aux habitants de développer leurs activités économiques et individuelles, tout en assurant son devoir social vis-à-vis des plus faibles.
- Les partis politiques doivent représenter leurs électeurs, être des forces de proposition, être des formateurs de l'opinion, proposer du personnel politique pour les tâches éligibles. Leur rôle d'explication de la politique aux citoyens, de retranscription des décisions et de moteur de la vie publique est fondamental.
- Les fusions de communes sont encouragées, afin qu'elles obtiennent des compétences supplémentaires et garantissent des prestations de qualité.

② Finances et fiscalité

Le credo de l'UDC Vaud est le suivant :

- L'effort d'économies doit être maintenu. Les bons résultats occasionnels ne doivent en aucun cas conduire à un relâchement de cet effort.
- Le but de la politique financière est de réduire considérablement la dette publique. Toutes les recettes exceptionnelles (vente d'actions, revenus de la Banque nationale) sont utilisées à cette fin.
- Les économies doivent être de vraies économies, pas des transferts de charges.
- Les investissements doivent être poursuivis, sur la base d'un programme de priorités réalistes.
- Chaque contribuable s'acquitte d'un impôt.
- Il faut aboutir à terme à une diminution de la fiscalité prise dans son ensemble (fiscalité communale, cantonale et fédérale).
- Les charges salariales de toutes les collectivités doivent être maîtrisées et les automatismes abolis.

③ Formation (école, enseignement supérieur et formation professionnelle)

L'UDC Vaud plaide pour les principes suivants :

- Les notes doivent être réintroduites à tous les niveaux et impérativement maintenues.
- Le rôle de l'école est la transmission de savoirs et d'outils permettant à tout individu d'exercer son rôle dans la société, et particulièrement dans le monde du travail.
- L'élève n'est pas un client à satisfaire. L'école doit encourager le goût de l'effort.
- La formation professionnelle doit être traitée de manière égale à la formation gymnasiale. Le système dual doit être valorisé et soutenu.
- Le financement par des fonds privés, de postes d'enseignants et d'assistants et de projets de recherche au sein des hautes écoles doit être encouragé, notamment par des rabais fiscaux.
- La capacité à remplir certaines tâches d'accueil, d'éducation et de formation ne dépend pas nécessairement d'un diplôme.
- Les échanges intercantonaux entre les Hautes écoles et Universités, voire les coopérations et les fusions intercantionales, doivent être encouragés.

④ Sécurité

L'UDC soutient les propositions suivantes en matière de sécurité :

- Une des premières tâches de l'Etat est d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire vaudois. Les habitants doivent être en sécurité sur l'ensemble du territoire.
- Une police unifiée doit être rapidement instaurée sur le territoire vaudois. La police de proximité doit être maintenue en liaison avec les autorités communales.
- La population doit être impliquée dans les tâches de sécurité.
- La chaîne sécuritaire et pénale doit être assurée du soutien politique.
- La loi est la même pour tous. Toute infraction doit être sanctionnée.

⑤ Santé et drogues

L'UDC défend le credo suivant :

- Le principe de responsabilité individuelle doit également être appliqué dans le domaine de la santé, et cela afin de limiter les coûts.

- L'Etat et les partenaires sociaux doivent mettre l'accent principal sur la prévention, tout particulièrement auprès des jeunes. Mais ils ne sauraient en aucun cas se substituer aux parents.
- L'Etat privilégie la lutte contre la prolifération des trafics et la banalisation de la consommation de stupéfiants. Outre la prévention, le volet répressif n'est pas négligé.
- La légalisation et même la dépénalisation de la consommation de drogue doivent être combattues avec fermeté. Il n'y a pas de drogue douce.
- L'abstinence est le seul moyen de se sortir du fléau de la drogue. L'Etat doit encourager les institutions appliquant des méthodes basées sur l'abstinence.
- Une planification hospitalière rigoureuse est mise en place, tant à l'intérieur du canton qu'avec les cantons voisins.

⑥ Infrastructures et aménagement du territoire

L'UDC Vaud fait les propositions suivantes :

- La priorité va à l'allègement des procédures administratives et à l'octroi de compétences propres aux autorités de proximité qui sont les mieux à même de répondre aux attentes des citoyens.
- Les transports publics et les transports individuels ne doivent pas être opposés mais mis en complémentarité au profit de la mobilité.
- Le réseau routier ne doit pas être négligé systématiquement au profit du réseau ferroviaire. Les deux systèmes sont complémentaires.
- L'Etat et les communes doivent planifier les infrastructures de transports qui seront nécessaires pour absorber les besoins de mobilité des personnes et des marchandises.
- L'Etat et les communes mettent en place les solutions qui favorisent au mieux les déplacements des pendulaires et des voyageurs ponctuels.
- La création de parkings de rabattement et d'échange connectés aux réseaux de transports publics est encouragée.
- Les infrastructures ferroviaires doivent faire l'objet d'une planification cantonale crédible permettant de négocier efficacement avec les partenaires fédéraux.
- La création d'une troisième voie CFF entre Genève et Lausanne est soutenue.
- En matière d'aménagement du territoire, le principe de l'élaboration d'un plan directeur cantonal est soutenu. Une plus grande responsabilisation des communes dans des domaines où l'enjeu est manifestement local est souhaitée.

7 Famille et société

L'UDC Vaud plaide pour les principes suivants :

- L'aide aux familles passe essentiellement par des incitations fiscales. Les déductions fiscales sont préférées aux allocations selon le système de l'arrosoir. Les personnes qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants, ou à la garde de personnes impotentes, doivent le voir sur leur feuille d'impôts.
- En cas de besoin avéré, des structures d'accueil pour les enfants et les écoliers doivent être créées et encouragées le plus près possible des familles. Les coûts sont assumés essentiellement par les privés et les parents.
- Les entraves administratives à la création de ces institutions sont fortement allégées.
- Les personnes âgées et handicapées qui le souhaitent et le peuvent doivent être indépendantes dans leur vie quotidienne.
- Le bénévolat doit être revalorisé, voire encouragé par des déductions fiscales.
- En encourageant les sociétés locales, à but culturel ou sportif, les collectivités contribuent au resserrement des liens sociaux, au rapprochement entre les générations et les milieux socio-culturels différents.
- En matière de culture, l'action de l'Etat se concentre sur la formation des consommateurs et des acteurs culturels et sur l'encouragement du mécénat. Il n'oriente pas la création culturelle par le subventionnement.

8 Economie et emploi

L'UDC développe les grandes lignes suivantes :

- L'Etat améliore les conditions cadres pour que les entreprises du canton puissent offrir des places de travail pour tous les types de formation. Une place de travail pour tous est préférable à une assistance sociale généralisée.
- Les pôles de développement économiques sont maintenus selon la planification.
- L'Etat doit veiller à l'application rigoureuse du droit du travail pour favoriser un fonctionnement optimal du partenariat social.
- Le harcèlement administratif est supprimé.
- Les heures d'ouverture des commerces sont libéralisées sur l'ensemble du territoire cantonal.
- Le Canton de Vaud doit être attractif pour les entreprises indigènes et pour les entreprises venues de l'extérieur.

⑨ Agriculture

L'UDC défend les principes suivants :

- Le canton complète les mesures de la Confédération en vue de promouvoir la création de valeur ajoutée par l'agriculture vaudoise.
- Il soutient une économie agricole multifonctionnelle active et génératrice de revenus permettant aux exploitations de vivre et de s'investir.
- Il limite les mesures de réglementation au minimum exigé par la législation fédérale.
- Il favorise l'évolution des exploitations agricoles en facilitant l'obtention de revenus annexes.
- Il privilégie un approvisionnement en produits locaux sains.
- Il privilégie un approvisionnement en énergies indigènes respectueuses de l'environnement, en soutenant les contributions des familles paysannes à cet approvisionnement.
- Il encourage la prévoyance sociale du secteur.

Morges, le 30 novembre 2006

Au nom de la commission :

N. Falcone, vice-présidente

Au nom du Comité Directeur :

G. Nicod, président C.-A. Voiblet secrétaire